

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE REÇOIT LES CHEFS DE TROIS PARTIS POLITIQUES



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu mardi à Alger, les chefs de trois partis politiques dans le cadre de ses concertations avec les dirigeants des formations politiques, indique un communiqué de la Présidence de la République. «Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu mardi au siège de la Présidence de la République le

Secrétaire général (SG) du Mouvement Ennahda, Yazid Benaïcha, le président du parti El Karama par intérim, Mohamed Daoui, et le président du Front national Algérien (FNA), Moussa Touati, et ce, dans le cadre des concertations du Président Tebboune qu'il a initiées avec les dirigeants des partis politiques», lit-on dans le communiqué. Agence

LA NR

LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

www.lnr-dz.com

Sabri Boukadoum à propos du conflit au Sahara occidental :



«LA DERNIÈRE DÉCISION DU CPS EST SOUVERAINE PAR RAPPORT À TOUS LES ETATS AFRICAINS MEMBRES» p.2

Quotidien d'information indépendant - n° 7018 - Mercredi 24 mars 2021 - Prix : 10 DA

LA PÊCHE ILLICITE ET NON DÉCLARÉE INDUSTRIALISÉE UNE MENACE COLLECTIVE SUR LES MOYENS DE SUBSISTANCE DES GENS DE LA MER



© Photo : D.R

p.4

Qu'est-ce qui fait la rareté de la ressource halieutique, notamment la sardine, sur le littoral algérien ? Aurait-on comploté avec les poissons pour priver les consommateurs algériens de cette chair bleue si chère aux tables modestes ? Rien n'est moins sûr. Ce qui est certain, en revanche, c'est que les poissons, et tout particulièrement le poisson bleu, ne sont pas les coupables, mais plutôt les victimes désignées d'une réalité sur laquelle il est temps peut-être d'ouvrir les yeux de nos concitoyens, en espérant que les gens de la mer ouvriront les leurs pour enfin penser au devenir de leur gagne-pain.

HUILE DE TABLE Rezig pointe les spéculateurs du doigt



p.3



AYMEN BENABDERRAHMANE :

«LA CRISE DE LIQUIDITÉ RÉGLÉE INCESSAMMENT» p.3

Stress hydrique

Le gouvernement mise sur les eaux non-conventionnelles

Face au stress hydrique qui touche l'Algérie depuis quelques années, en raison des changements climatiques notamment, avec une pluviométrie assez faible, le gouvernement s'est lancé dans un programme basé sur l'exploitation des eaux non-conventionnelles issues du dessalement de l'eau de mer et le traitement des eaux usées.

Jijel

L'unité de trituration des graines oléagineuses assurera 40% des besoins en huile de table

L'unité de trituration des graines oléagineuses, située dans la commune de Taher (wilaya de Jijel), permettra, une fois opérationnelle, de couvrir 40 % des besoins du marché national en huile de table et 70 % en aliments de bétail, a-t-on appris mardi auprès d'un responsable technique de cette unité.



Coronavirus

6 nouveaux cas de variant britannique et 15 de variant nigérian

Six (06) nouveaux cas de variant britannique et quinze (15) de variant nigérian de Coronavirus (Covid-19) ont été détectés en Algérie, a annoncé mardi l'Institut Pasteur d'Algérie.

Sabri Boukadoum à propos du conflit au Sahara occidental

«La dernière décision du CPS est souveraine par rapport à tous les Etats africains membres»

Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum a indiqué, avant-hier lundi, que la dernière décision du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) sur le Sahara occidental, rejetée par le Royaume du Maroc, est souveraine par rapport à tous les Etats africains membres et non pas pour un seul. Rappelant que cette décision a été adoptée à l'unanimité de l'ensemble des Etats membres (...) sans aucune réserve d'un quelconque Etat participant.

«Le CPS de l'UA au terme de sa dernière réunion au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement sur le conflit au Sahara occidental, a pris une décision très importante», a affirmé Sabri Boukadoum.

Un acquis, a-t-il dit, devant instaurer la sécurité et la stabilité dans l'Afrique du Nord.

Pour le chef de la diplomatie algérienne, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) sur le Sahara occidental a pris l'initiative d'accompagner l'ONU dans le processus de règlement du conflit au Sahara occidental.

«L'instance onusienne n'est pas la seule chargée de cette question mais aussi l'UA qui a récuré aujourd'hui cette cause qui intéresse avant tout deux Etats africains membres de l'UA», a-t-il fait remarquer.

En référence, a-t-il poursuivi, à la République arabe sahraouie démocratique (RASD) et au royaume marocain. Réitérant que cette décision se veut un acquis dans le sens de l'instauration de la paix dans l'Afrique du Nord.

Au terme de sa dernière réunion, tenue le 9 mars courant, sur le suivi de la mise en œuvre du paragraphe 15 de la décision de faire taire les armes du 14^{ème} Sommet extraordinaire, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA a demandé à la République arabe sahraouie démocratique (RASD) et au Royaume du Maroc de s'engager dans des pourparlers directs et francs, sans aucune condition préalable et conformément à l'article 4 de l'Acte constitutif de l'UA et aux dispositions pertinentes du Protocole relatif au CPS.

Il a été également demandé au Royaume du Maroc et à la République arabe sahraouie démocratique de cesser immédiate-



■ Le CPS a demandé à la Commission de l'UA de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour la réouverture du Bureau de l'UA à Laayoune. (Photo: D.R)

ment les hostilités et d'engager le dialogue, de créer un environnement propice à des pourparlers directs et francs, sans aucune

Algérie / Danemark

Des potentialités de coopération dans l'agro-industrie et l'énergie

L'ambassadeur du Danemark en Algérie, Mme Vanessa Vega Saenz, a indiqué lundi dernier que les secteurs de l'agro-industrie et de l'énergie offrent de potentialités de partenariat entre l'Algérie et le Danemark.

En effet, Mme Vanessa Vega Saenz a indiqué, en marge de sa visite à l'usine Novo Nordisk-Aldaph SPA de fabrication de médicaments anti-diabétiques oraux, implantée au niveau de la zone industrielle d'Oued Aissi, qu'outre le partenariat dans le secteur de la santé qui est selon lui, le plus développé, «il y a aussi d'autres potentialité de coopération, entre les deux pays, notamment dans l'agro-industrie». À ce propos, elle a précisé que son pays «dispose de beaucoup de solutions pour améliorer la productivité», y compris «dans le domaine de la production durable qui préserve l'environnement».

En outre, l'ambassadeur du Danemark en Algérie a ajouté que des partenariats peuvent être envisagés dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Un domaine qui offre, selon elle, un important potentiel de collaboration. Dans ce sillage, elle a noté que la politique de son pays visant la réduction de la dépendance aux hydrocarbures a donné des résultats, en développant beaucoup de solutions en matière d'énergies renouvelables, notamment dans l'éolien.

En ce qui concerne la coopération algéro-danoise dans le secteur de la santé, Mme Vega Saenz a signalé que le domaine pharmaceutique est caractérisé par une «très bonne collaboration entre nos deux pays». Selon elle, il s'agit, pour le Danemark, «d'un secteur clé dans l'innovation et la création de richesse et d'emplois». Comme il constitue également un secteur «important et prioritaire» pour l'Algérie qui s'est engagée dans une politique visant à «diversifier son économie, augmenter la production locale et exporter pour le marché africain», a-t-elle dit.

Citant l'exemple de l'usine Novo Nordisk-Aldaph SPA de Oued Aissi, l'ambassadeur du Danemark en Algérie, Mme Vanessa Vega Saenz, a relevé que ce partenariat «montre à quel point une collaboration commerciale, mais aussi humaine, entre les deux pays peut être fructueuses». Pour sa part, la directrice générale de Novo Nordisk Algérie, Malika De Maillard, a indiqué à l'occasion, que l'entrée en production de l'unité de fabrication de stylos d'insuline de l'unité de Boufarik (Blida) est tributaire d'une autorisation des autorités compétentes. Mme Malika De Maillard a ajouté, dans ce cadre, que la mise sur le marché local de ce produit de Novo Nordisk, permettra de réduire la facture d'importation.

condition préalable et conformément à l'Article 4 de l'Acte constitutif de l'UA et aux dispositions pertinentes du Protocole relatif au CPS.

Le CPS qui s'est dit profondément préoccupé quant à la reprise des affrontements militaires entre la RASD et le Royaume marocain, après l'agression de celui-ci contre les civils sahraouis sans défense dans la brèche illégale d'El-Guergerat, le 13 novembre 2020, sur fond de violation des accords de cessez-le-feu, notamment l'accord militaire n° 1, a également demandé à la Commission de l'UA de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour la réouverture du Bureau de l'UA à Laayoune, au Sahara occidental occupé.

Afin, a noté le communiqué du CPS, de permettre à l'Union africaine de réactiver son rôle dans la recherche d'une solution politique à ce conflit de longue date, et d'entreprendre une mission de terrain dans la région, dès que possible, afin de faire le suivi, sur place, de la situation.

Réagissant au rejet par le Royaume du Maroc de la dernière décision du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA sur la question du Sahara occidental, l'ambassadeur de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) en Algérie, Abdelkader Taleb Omar, a estimé, avant-hier lundi à Alger, que l'Union africaine (UA) est appelée à prendre des mesures coercitives contre tout membre qui ne respecte pas ses décisions afin de préserver sa crédibilité.

«L'Union africaine et tous ses organes doivent faire appliquer leurs décisions par des mesures concrètes», a-t-il indiqué. Faisant remarquer qu'après 30 années d'atermoiements et de tergiversations de la part du Royaume du Maroc, l'UA et son Conseil sont en droit de traiter la question du conflit au Sahara occidental.

Pour le responsable sahraoui, le rejet par le Royaume du Maroc des décisions du CPS n'est pas nouveau pour Rabat qui a habitué la Communauté internationale à la politique de rejet, de dérobade et de dos tourné, à plusieurs questions. «Le Royaume du Maroc a démontré son intention délibérée d'adhérer à nouveau à l'Union africaine (UA), après 33 ans de boycott qui avait pour objectif de semer la division et les conflits et de fouler aux pieds les statuts de l'Union».

Rabah Mokhtari

Voir sur Internet www.lnr.dz.com

Manel Z.

REPÈRE

Terrorisme

L'Algérie condamne les attaques terroristes dans l'Ouest du Niger

L'Algérie condamne «dans les termes les plus forts», les attaques terroristes perpétrées dimanche dans la région de Tahoua, à l'Ouest du Niger, ayant fait des dizaines de morts, indique lundi un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

«L'Algérie condamne dans les termes les plus forts les attaques terroristes perpétrées dans la région de Tahoua, à l'Ouest de la République du Niger, ayant causé des dizaines de morts», écrit le ministère dans le communiqué.

«L'Algérie présente ses sincères condoléances aux familles des victimes et réaffirme sa solidarité et son soutien au gouvernement et au peuple frère du Niger dans leur lutte quotidienne contre ce phénomène abject», souligne la même source.

«Face à ces attaques répétées, l'Algérie souligne la nécessité de mobiliser tous les moyens et de coordonner les efforts au double plan régional et international afin de venir à bout de ce fléau qui menace la sécurité, la stabilité et le développement des pays de la région», conclut le communiqué.

Soixante (60) personnes ont été tuées dimanche dans une série d'attaques contre des villages de l'Ouest du Niger, six jours après des attaques dans la même zone qui avaient fait 66 morts, ont indiqué lundi des sources sécuritaires et locale. Les localités visées sont situées dans la région de Tahoua, voisine de celle de Tillabéri.

Agence



Aymen Benabderrahmane :

«La crise de liquidité réglée incessamment»

Le manque de liquidité qui perturbe des milliers de bureaux de poste à travers le pays, où l'on voit, quotidiennement, des files d'attente interminables, devrait incessamment se régler.

Ce cauchemar qui traque les ménages algériens, des petites bourses aux moyennes aux plus acceptables devrait bientôt se terminer, d'après les assurances du premier responsable du secteur des Finances, le ministre Aymen Benabderrahmane. Lors de son passage, hier, sur les ondes de la radio algérienne de la Chaîne III, dans l'émission «L'invité de la rédaction», le ministre a déclaré, en abordant le problème des liquidités : «Nous mettons en place tous les mécanismes qui sont possibles, pour répondre aux besoins de satisfaction de liquidité». Le premier trésorier du pays a, d'ailleurs, assuré que le comité de veille, regroupant tous les intervenants de la place, «va nous permettre de juguler ce phénomène et de répondre aux besoins au cas par cas».

D'autre part, le ministre a expliqué que ce comité travaille 16 heures par jour, et parfois même 24h/24 dans les périodes de charge pour répondre aux différentes demandes des bureaux de postes. «Il y a, effectivement, l'étendue du territoire qui impacte un petit peu l'acheminement, à temps, de



■ Benabderrahmane : «Il y a des mesures beaucoup plus radicales qu'on est en train de mettre en place, notamment l'injection de la liquidité, et ce, par la mise en circulation du nouveau billet de 2.000 DA». (Photo : D.R.)

la liquidité, mais à chaque tension le comité prend en charge le bureau de poste concerné», a ajouté Benabderrahmane. L'invité de la rédaction a, notamment, insisté sur le règlement de ce problème, qui devient stressant en déclarant : «Il y a des mesures beaucoup plus radicales qu'on est en train de mettre en place, notamment l'injection de la liquidité, et ce, par la mise en circulation du nouveau billet de 2.000 DA». Donc, a affirmé le ministre, «d'ici la semaine prochaine il y aura une grande quantité d'argent qui sera injectée et également à la veille du mois sacré du Ramadan. Ce qui va nous permettre de mettre fin à ce problème». Saluant la décision du président de la République de fermer les comptes commerciaux à Algérie Poste, le

ministre a estimé que c'est «une démarche tout à fait logique et économique qui va impacter positivement la liquidité au niveau des bureaux de poste, qui dispose de plus de 3.000 guichets au niveau national». Il faut savoir que ce n'est pas la première fois que le ministre des Finances s'exprime au sujet du manque des liquidités. En septembre dernier, lorsque les bureaux de poste étaient touchés de plein fouet par cette crise, Aymen Benabderrahmane avait rassuré que celle-ci serait bientôt «résolue». Il avait déclaré que ce manque de liquidités était dû principalement au ralentissement de l'économie nationale du fait du confinement imposé par la pandémie de Covid-19, notamment de mars à juillet. A cette période, le président de la Répu-

blique, Abdelmadjid Tebboune, avait ordonné au Premier ministre l'ouverture immédiate d'une enquête sur les causes des incidents survenus récemment et qui ont impacté la vie des citoyens et l'économie nationale, y compris le manque de liquidités dans certaines banques et bureaux de poste. M. Tebboune avait présidé le 11 août au siège de la Présidence de la République, une réunion consacrée à l'examen de la situation sécuritaire et financière dans le pays, suite à la crise de manque de liquidités enregistrée quelques jours avant l'Aïd. Les investigations approfondies avaient révélé des retraits faramineux en un laps de temps très court, ce qui a entraîné la pénurie de liquidités au niveau des bureaux de postes.

Djamila Sai

BRÈVE

DGSN

Nominations à la tête de la PAF, de la Communication et de la Coopération internationale

Le Directeur général de la Sûreté nationale, Farid Zineddine Bencheikh, a nommé lundi de nouveaux responsables à la tête de la police des frontières (PAF), au port et à l'aéroport d'Alger, ainsi qu'à la tête des départements de la Communication et de la Coopération internationale, indique un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

«Le Directeur général de la Sûreté nationale, Farid Zineddine Bencheikh a procédé ce jour, lundi, à des premières nominations touchant le responsable de la Communication, celui de la Coopération internationale, ainsi que le secteur névralgique de la police des frontières, à commencer par le responsable du port et celui de l'aéroport d'Alger», souligne le communiqué, ajoutant que «des cadres compétents de la Sûreté nationale se sont vus attribuer des postes clés au sein de la DGSN».

Agence

Huile de table

Rezig pointe les spéculateurs du doigt

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, s'est exprimé, hier, au sujet de la polémique qui tourne autour l'huile de table, démentant tout à l'effet l'existence d'une quelconque pénurie de ce produit, et appelant les consommateurs à ne pas tomber dans le piège des spéculateurs.

Lors de son intervention sur les ondes de la radio algérienne de la Chaîne I, le premier responsable du secteur du Commerce a tenu à rassurer de la disponibilité en très grandes quantités de l'huile de table, affirmant que celles-ci dépassent «les besoins du marché national et pourront couvrir trois mois de consommation». Pour rappel, le Président-directeur général (P-DG) du Groupe Cevital, Issad Rebrab, a également rassuré, avant-hier à Alger, sur la disponibilité des stocks d'huile de table, réfutant toute pénurie de ce produit.

Dans une déclaration à la presse, en marge des Portes ouvertes sur l'exportation organisées par le mi-

nistère du Commerce, M. Rebrab a affirmé que Cevital, qui est l'un des principaux producteurs d'huile de table en Algérie, s'emploie à couvrir toute augmentation de la demande d'huile de table sur le marché, rappelant que le groupe «met sur le marché national l'équivalent de 1.600 tonnes d'huile de table par jour».

«Nos stocks sont pleins» et «notre production n'a pas baissé malgré l'augmentation des prix des matières premières au niveau international», a-t-il souligné. Pour sa part, le directeur de la communication du groupe Cevital, Mouloud Ouali, a fait savoir que la production globale des cinq (5) producteurs d'huile de table en Algérie couvrirait les besoins du marché national à plus de 300%, précisant que le groupe Cevital couvrirait à lui seul la demande locale à 140%. Le responsable a assuré que Cevital avait pris toutes les mesures nécessaires pour éviter toute perturbation dans l'approvisionnement, notamment à

l'approche du mois sacré du Ramadhan. Une perturbation dans l'approvisionnement en huile de table sur le marché national a en effet été constatée ces dernières semaines, avec une hausse sensible des prix. Pour l'intervenant, la problématique se pose au niveau de la distribution «sur laquelle le groupe n'a pas d'emprise». «Nous informons quotidiennement le ministère du Commerce de l'état des stocks des matières premières et des quantités avant et après production», a-t-il indiqué. A une question de l'APS sur l'impact de la hausse des prix des matières premières au niveau des marchés internationaux sur les produits du groupe, M. Ouali a affirmé que les prix des produits plafonnés n'ont pas augmenté, expliquant que les prix des produits faits à base d'huile de tournesol connaissent, quant à eux, une certaine augmentation parce qu'ils sont assujettis à des droits et taxes.

Djamila Sai

SOUSCRIPTEURS

AADL 2

Belarbi ordonne le contrôle des dossiers des souscripteurs n'ayant pas versé la 1^{re} tranche

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Tarek Belarbi a donné, avant-hier à Alger, des instructions pour contrôler minutieusement les dossiers de l'ensemble des souscripteurs AADL 2 n'ayant pas versé la première tranche, a indiqué un communiqué du ministère.

Présidant une réunion avec les cadres de son département, le ministre a instruit «de redoubler d'efforts pour contrôler les dossiers des souscripteurs AADL 2 n'ayant pas versé la première tranche», a ajouté la même source.

A cet égard, le ministère a fait savoir qu'un «nombre d'agents commerciaux au niveau de l'agence AADL effectuent, en coordination avec les agents de la direction générale du fichier au niveau du ministère, le contrôle des dossiers des souscripteurs qui n'ont pas versé la première tranche du logement».

Par ailleurs, le ministre a présidé une autre réunion d'ordre technique dédiée au pôle urbain Oued Ghir (Béjaïa) en prévision de sa prochaine visite à cette wilaya, a précisé le document. Cette rencontre avait pour objectif de recenser et d'aplanir les difficultés techniques sur le terrain en coordination avec les autres secteurs.

Parmi les points qui ont été soulevés, lors de cette rencontre, le même document a cité : les châteaux d'eau réalisés au pôle urbain d'Oued Ghir, l'assainissement, le raccordement en gaz et électricité, outre les travaux d'aménagement extérieur. Dans ce sillage, M. Belarbi a ordonné aux responsables de son secteur d'accélérer la cadence des travaux. A

rappeler que le pôle urbain «Oued Ghir» s'étend sur une superficie de 250 hectares et comprend 16.000 logements.

Par ailleurs, le ministre de l'Habitat a indiqué samedi dernier depuis la wilaya de jijel que les directeurs du secteur sont appelés à élaborer une feuille de route pour «l'obligation d'accompagnement des projets de logement par différents équipements et structures, notamment éducatifs ainsi qu'un stade de proximité au niveau de chaque nouvelle cité». Il s'agit également, a-t-il ajouté de «la réception des logements en même temps que les réseaux primaires et secondaires afin d'éviter tout retard en matière de distribution».

Ainsi, dans une déclaration à la presse en marge du coup d'envoi des travaux de réalisation de 600 unités de logements AADL à Mazghitane, M. Belarbi, a fait état du lancement prochain à travers tout le territoire national, «d'un grand et important projet de logement rural».

Manel Z.

La pêche illicite et non déclarée industrialisée

Une menace collective sur les moyens de subsistance des gens de la mer



■ Les scientifiques qui sillonnent le littoral par le moyen de bateau-laboratoire, depuis des années, disposent, aujourd'hui, de données, de graphes, de courbes ascendantes et d'autres déclinantes qui décrivent les grandes tendances halieutiques de notre littoral durant les vingt dernières années. (Photo : DR)

Qu'est-ce qui fait la rareté de la ressource halieutique, notamment la sardine, sur le littoral algérien ? Aurait-on comploté avec les poissons pour priver les consommateurs algériens de cette chair bleue si chère aux tables modestes ? Rien n'est moins sûr.

Ce qui est certain, en revanche, c'est que les poissons, et tout particulièrement le poisson bleu, ne sont pas les coupables, mais plutôt les victimes désignées d'une réalité sur laquelle il est temps peut-être d'ouvrir les yeux de nos concitoyens, en espérant que les gens de la mer ouvriront leurs yeux pour enfin penser au devenir de leur gagne-pain.

Les scientifiques qui sillonnent le littoral par le moyen de bateau-laboratoire, depuis des années, disposent, aujourd'hui, de données, de graphes, de courbes ascendantes et d'autres déclinantes qui décrivent les grandes tendances halieutiques de notre littoral durant les vingt dernières années. De toutes ces données, dont les détails assomeraient un comptable, il ressort des constats clairs et évidents : les stocks halieutiques s'amenuisent d'année en année, déclinant de façon inquiétante vers des moyennes qui pourraient, bientôt, atteindre moins de 50% des stocks identifiés en 2006.

Cet amenuisement des stocks disponibles, non seulement menace l'avenir des activités de la pêche en mer, mais affecte structurellement les quantités de poissons pêchées, perturbant à la fois une

activité économique qui nourrit des dizaines de milliers de familles, mais également l'approvisionnement en poissons d'un marché demandeur, surtout en poissons bleus qui représentent plus de 80% des quantités pêchées et donc aussi la catégorie la plus affectée par l'effondrement des stocks.

A quoi est dû l'amenuisement des stocks sur le littoral algérien et un peu partout ailleurs en Méditerranée ? Le réchauffement climatique et ses effets, ainsi que la pollution marine y sont pour quelque chose certainement.

Mais les experts, qui ne veulent pas qu'on montre du doigt un petit coupable, désignent comme premier responsable : la surpêche. En effet, la surpêche est reconnue, y compris dans les autres pays de la Méditerranée où on a déjà pris cette question à bras le corps pour sauver les activités de la pêche, comme le fait déterminant à l'origine de ce phénomène.

Mais à parler de surpêche comme effet, on risque de perdre de vue les multiples pratiques qui la font advenir sur le terrain et dont les auteurs – pour ne pas dire les artisans – ce sont ceux-là mêmes qui pourraient en devenir les pre-

mières victimes : les pêcheurs (toutes catégories confondues). Ces pratiques illicites consistent dans : (1) la pêche sauvage dans des zones – interdites – de reproduction des poissons ; (2) la pêche avec des moyens interdits (filets plus étroits, plus longs, dynamite, etc.) ; (3) la pêche en période de repos biologique ; et (4) la pêche clandestine – parfois systématisée par le moyen de la flotte des bateaux de plaisance. Ces pratiques combinées nourrissent ce qu'on appelle la surpêche et induisent un amenuisement des stocks de poissons dans les pêcheries (les zones littorales de pêche) algériennes. Cela dit, quand on parle de surpêche, il ne s'agit pas simplement de la récupération de plus grandes quantités de poissons favorisées par des pratiques illicites «avantageuses». Il s'agit surtout de pêche qui touche des catégories de poissons non éligibles à la commercialisation, car trop petits et, plutôt, encore candidats à un processus de reproduction qui aurait permis d'augmenter le potentiel des stocks halieutiques.

Ces braconnages systématiques ne profitent à personne sur le long terme socio-économique, car ils finiront par conduire à un amenuisement irréversible, sur le court et moyen terme, des stocks halieutiques, rendant, de ce fait, non rentables les activités de pêche sur le littoral, mettant ainsi à genoux des milliers de pro-

fessionnels qui vivent exclusivement de cette ressource.

On ne parlera plus alors du prix de la sardine et de spéculations éhontées sur sa disponibilité et ses prix prohibitifs, mais plutôt du devenir des marins-pêcheurs, des gens de la mer et de ceux, parmi les raïs et les armateurs, qui les menaient vers des pratiques illicites pour réaliser des gains faciles et, pourtant, tout aussi funestes pour la pêche.

On voit bien comment la pêche illicite menace les moyens de subsistance, exacerbe la pauvreté et augmente l'insécurité alimentaire. En s'arrêtant, les activités de pêche sur le littoral permettraient, certainement, à l'écosystème marin de se renouveler, mais l'écosystème économique de la pêche, lui, serait complètement compromis et, avec lui, les chances de faire de ce secteur une source durable de revenus pour les gens de la mer et leurs familles, ainsi qu'une source de protéines marines pour le citoyen. Les experts tirent, ainsi, la sonnette d'alarme avant qu'il ne soit trop tard, en espérant que les acteurs de la pêche, toutes catégories confondues, sauront prendre leurs responsabilités devant de tels enjeux, car les systèmes de régulation les plus pointus et les plus vigilants, ne sauraient régler le problème sans une adhésion volontaire et active des premiers concernés : les pêcheurs.

Ahmed Rehani

COMMISSION

Aménagement des ports de pêche

Une Commission interministérielle mobilisée

Une commission interministérielle devant s'enquérir des différentes zones de pêche de l'Ouest, du Centre et de l'Est, notamment les ports de Ghazaouet et de Sidna Youchaâ à l'Ouest, le port de Gouraya au Centre et le port de pêche d'Annaba, a été installée lundi lors d'une réunion entre le secteur des travaux publics et des transports et celui de la pêche et des productions halieutiques.

Selon un communiqué rendu public hier par le ministère des Travaux publics et des Transports, Kamel Nasri a supervisé, en compagnie du ministre de la Pêche et des Productions halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi, une réunion de travail en présence de cadres des deux départements ministériels, en vue de débattre des questions ayant trait aux ports de pêche et à leur aménagement.

Lors de cette réunion dont quelques détails ont été rapportés par l'APS, les deux parties ont débattu de tout ce qui a trait aux ports de pêche et à leur aménagement, ainsi que de la désignation d'une Commission interministérielle devant s'enquérir des différentes zones de pêche de l'Ouest, du Centre et de l'Est, notamment les ports de Ghazaouet et de Sidna Youchaâ à l'Ouest, le port de Gouraya au Centre et le port de pêche d'Annaba. «Les deux responsables ont réaffirmé l'importance qu'accorde le Gouvernement à ce secteur, à la lumière de la mise en œuvre des engagements du président de la République», indique-t-on dans le communiqué.

En effet, M. Nasri a évoqué la nécessité de trouver des solutions au problème d'ensablement des ports de pêche dans les plus brefs délais en vue de permettre leur exploitation idoine. La réunion a convenu de créer un organisme public qui se verra confier la gestion des ports de pêche et qui relèvera du secteur du ministère de la Pêche et des Productions halieutiques, ainsi que de la constitution d'une commission de suivi chapeauté par les deux ministères, en vue d'apporter les solutions et les propositions dans des délais assignés. Selon la même source, la filière de l'aquaculture, marine ou en eau douce, a vu le lancement de nouveaux projets d'investissement dans plusieurs wilayas du pays, afin de relancer ce type de produits halieutiques. Un bilan des activités du secteur de la pêche et des productions halieutiques pour l'année 2020 précise que plusieurs opérations liées à la relance de l'aquaculture ont été enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action du secteur de la pêche et des productions halieutiques. «Concernant le développement de l'aquaculture marine, le ministère a fait état de l'accompagnement de la réalisation de huit nouveaux projets d'investissement privé dans l'élevage de poissons, dans les wilayas de Béjaïa, Boumerdès et Tizi Ouzou, en sus de trois nouvelles entreprises d'élevage de coquillages de mer au niveau des wilayas de Relizane et de Tipasa et de l'octroi d'une concession pour la réalisation de deux fermes d'élevage de crevettes», indique-t-on.

R.Z.

“ A quoi est dû l'amenuisement des stocks sur le littoral algérien et un peu partout ailleurs en Méditerranée ? Le réchauffement climatique et ses effets, ainsi que la pollution marine y sont pour quelque chose certainement. Mais les experts, qui ne veulent pas qu'on montre du doigt un petit coupable, désignent comme premier responsable : la surpêche. En effet, la surpêche est reconnue, y compris dans les autres pays de la Méditerranée où on a déjà pris cette question à bras le corps pour sauver les activités de la pêche, comme le fait déterminant à l'origine de ce phénomène. ”

INFO EXPRESS

Aïn Fakroun (Oum El-Bouaghi) 9 élèves intoxiqués par le monoxyde de carbone

Dans la journée du 22/3/2021, à 10h27, neuf (9) élèves dont 5 filles, âgés entre 7 et 8 ans habitant douar El Hezbri relevant de la ville de Aïn Fakroun ont été asphyxiés par le monoxyde de carbone se dégageant d'un appareil de chauffage à l'école Selloum Ammar, a-t-on indiqué auprès de la cellule de communication de la Protection civile de la wilaya de Oum El Bouaghi. Alertés, les éléments de la Protection civile sont intervenus au moment opportun et ont évacué d'urgence tous les élèves souffrant de problèmes respiratoires vers l'hôpital de Aïn Fakroun pour y recevoir les soins appropriés.

A.Remache



Oum El-Bouaghi

Arrestation de 4 individus et saisie de 1,760 kg de kif traité



Dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, notamment la commercialisation de la drogue qui prend de l'ampleur, affectant toutes les couches sociales, les éléments de la brigade de recherche du groupement de la Gendarmerie nationale de la wilaya d'Oum El-Bouaghi, ont récemment arrêté 4 individus en possession de 1,760 kg de kif traité, a-t-on appris par la cellule de communication du groupement de la Gendarmerie nationale de cette localité.

L'opération a été effectuée à la suite des informations crédibles faisant état que 4 individus suspects s'approprièrent à écouler de la drogue à bord d'un véhicule touristique de marque Golf série 7, au niveau de la station de voyageurs en plein centre-ville de Oum El

Bouaghi. Après avoir fermé toutes les issues et une souricière mise en place, les éléments de la gendarmerie ont immobilisé ledit véhicule et ont arrêté 4 narco-trafiquants âgés de 37 et 54 ans, au même endroit dans la ville de Oum El Bouaghi. La fouille minutieuse du véhicule a permis la découverte d'une quantité

de 18 plaquettes de kif traité d'un poids total de 1,760 kg dissimulées sous les housses du véhicule.

Les 4 mis en cause seront présentés prochainement devant le tribunal territorialement compétent après l'accomplissement des procédures judiciaires.

A.Remache

Annaba

Priorité aux trisomiques dans l'aide à l'insertion socio-professionnelle

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouter Krikou a affirmé, samedi à Annaba, que la catégorie des personnes atteintes du syndrome de Down (trisomie 21) avait «la priorité» en matière d'aide à l'insertion socio-professionnelle et de financement pour la création d'activités dans le cadre de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM).

La politique du secteur dans ce cadre repose sur la réunion de toutes les conditions d'aide à l'insertion socio-professionnelle et à l'accompagnement de cette catégorie à travers

des mécanismes efficaces, a précisé la ministre à l'ouverture des travaux d'une Journée d'étude sur la promotion de prise en charge des personnes trisomiques au Palais de la culture et des arts Mohamed Bou-diaf (Annaba) à l'occasion de la Journée mondiale de la Trisomie 21.

Soulignant que la politique sociale de l'Etat en direction des personnes à besoins spécifiques «s'appuie aux principes généraux en vigueur à l'échelle internationale, notamment dans les pays développés», Mme. Krikou a fait état de la révision en cours de certains clauses de textes de loi en lien avec la prise en charge

de ces catégories, particulièrement les trisomiques, en adéquation avec les nouveautés dans le monde et en réponse aux aspirations de la société civile en matière de facilitation de l'insertion.

Plus de 4832 enfants atteints du syndrome de Down sont pris en charge sur les plans éducatif, pédagogique et thérapeutique au niveau des établissements spécialisés relevant du secteur de Solidarité et d'établissements éducatifs publics auxquels s'ajoutent 147 structures spécialisées créées par des associations actives dans ce domaine, a rappelé la ministre.

Agence

SOS

Mme Attalah Kheira, âgée de 41 ans, victime d'un accident d'explosion qui a déformé sa main droite avec des brûlures du 3^{ème} degré, doit subir une intervention d'esthétique. Par cet appel, elle demande aux âmes charitables de bien vouloir l'aider afin de subir cette intervention.

**MOB : 0799 54 78 67
CCP : 170 280 18 clé 90**

Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulante) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

Allah Le Tout Puissant vous le rendra.

MOB : 0782519683

L'accomplissement des Tarawih tributaire de la stabilité de la situation sanitaire



Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmechdi a affirmé, lundi depuis Blida, que l'accomplissement de la prière «Tarawih» durant le Ramadhan «reste tributaire de la stabilité de la situation sanitaire dans le pays». (Photo > D.R.)

Le développement des zones d'ombre ouvre la voie à une amorce économique globale



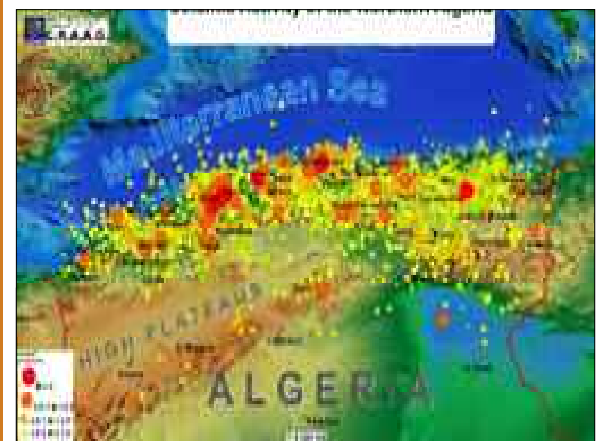
Le programme de développement des zones d'ombre à travers le pays recommandé par le président de la République Abdelmadjid Tebboune ouvre la voie à «une amorce économique globale». (Photo > D.R.)

Constantine : quand les masques sanitaires usagés deviennent facteur de propagation de virus



L'accumulation des déchets pose un réel problème de salubrité publique à la circonscription administrative Ali Mendjeli à Constantine, où les masques sanitaires utilisés jetés anarchiquement, deviennent un des facteurs à risque de propagation du virus de la Covid-19, avertissent des responsables locaux. (Photo > D.R.)

L'Algérie, un pays sismique avec la même intensité depuis au moins 6 millions d'années



L'Algérie a toujours été un pays sismique avec la même intensité depuis au moins 6 millions d'années, a indiqué le géologue et consultant, Azzedine Boudiaf, précisant que tout le Nord du pays est sujet à une «sismicité continue». (Photo > D.R.)

monde

UA/RASD

L'UA doit prendre des mesures coercitives contre tout membre qui ne respecte pas ses décisions

L'Union africaine (UA) est appelée à prendre des mesures coercitives contre tout membre qui ne respecte pas ses décisions afin de préserver sa crédibilité, a estimé lundi à Alger l'ambassadeur de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) en Algérie, Abdelkader Taleb Omar.

Dans une déclaration à l'APS, en réaction au rejet par le Royaume du Maroc de la dernière décision du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA sur la question du Sahara occidental, M. Taleb Omar a affirmé que cette décision «est venue à point nommé» notamment après le blocage du plan onusien de règlement du conflit, estimant que «l'Union africaine et tous ses organes doivent faire appliquer leurs décisions par des mesures concrètes». «Après 30 années d'atermoiements et de tergiversations de la part du Maroc, l'UA et son conseil sont en droit de traiter la question du conflit au Sahara occidental», a soutenu l'ambassadeur sahraoui, réitérant son appel à la réactivation du rôle de l'organisation continentale en ce sens et à la mise en œuvre des résolutions onusiennes pertinentes. La décision du CPS adresse un message fort au régime marocain, d'une part, pour qu'il cesse ses manœuvres, et à l'ONU, d'autre part, pour qu'elle accélère le processus de règlement à travers la désignation d'un envoyé personnel de son SG pour le Sahara occidental et se penche sur le dossier de l'ouverture de consulats illégaux dans les parties occupées du Sahara occidental, a estimé M. Taleb Omar. Pour le diplomate sahraoui, la décision du CPS «inflige un camouflet au régime marocain qui avait



pourtant prétendu s'être assuré le soutien de certains Etats en déboursant de grandes sommes d'argent pour l'achat des consciences», a-t-il dit. Par ailleurs, l'ambassadeur a salué la démarche du Conseil de paix et de sécurité (CPS) qui constitue, a-t-il dit, «un triomphe et un acquis pour la cause sahraouie», suite à la réaffirmation de la qualité de membre de la République au sein de l'organisation africaine. Le rejet par le Maroc des décisions du CPS n'est pas nouveau pour Rabat qui a habitué la

Communauté internationale à la politique de «rejet, de dérobade et de dos tourné» à plusieurs questions, a souligné le responsable sahraoui, ajoutant que le royaume a démontré son intention délibérée d'adhérer à nouveau à l'Union africaine (UA), après 33 ans de boycott qui avait pour objectif de «semer la division et les conflits et de fouler aux pieds les statuts de l'Union». L'UA est appelée aujourd'hui à prendre des mesures coercitives contre tout membre qui ne respecte pas ses dé-

cision pour que le Maroc ne fasse pas fi de ses résolutions, et ce pour préserver l'efficacité de ses lois et garantir leur crédibilité». M. Taleb Omar souhaite le maintien du rôle positif et fort de l'UA qui est habituée, a-t-il dit, à prendre des décisions pertinentes concernant de nombreux conflits dans la région, pour aider à l'instauration de la paix et de la stabilité et mettre un terme à l'expansion, à la tyrannie et au mépris des lois.

R. I.

ONU-UA/Sahara occidental

La décision de l'UA aplanit le terrain devant l'ONU pour assumer sa responsabilité vis-à-vis du peuple sahraoui

Le représentant du Front Polisario en France, Mohamed Sidati, a affirmé, lundi, que la dernière décision du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) «aplanit le terrain» devant l'Organisation des Nations unies (ONU) pour le règlement du conflit au Sahara occidental, l'appelant à assumer, «avec fermeté et volonté» sa responsabilité vis-à-vis du peuple sahraoui. «En réitérant, dans son dernier communiqué, que le conflit au Sahara occidental relève de la décolonisation et que le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination était un droit inaliénable, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) a anéanti les rêves du Maroc à enterrer la question sahraouie», a estimé M. Sidati dans une déclaration à l'APS, depuis Paris. «Cette position assoit les fondements d'une nouvelle étape dans la lutte du peuple sahraoui pour l'édification de son Etat indépendant sur l'ensemble de son territoire», a-t-il estimé. Il explique, dans ce sens, que la question sahraouie va connaître à la faveur de la décision de l'UA «une nouvelle dynamique» à tous les niveaux de la lutte, tant armée que politique et juridique, ce qui est à même «d'aplanir le terrain devant l'ONU» et de «fa-

ciliter sa mission» dans le règlement de ce conflit qui s'éternise. Pour lui, l'UA offre à l'organisation onusienne «un socle» pour s'acquitter pleinement de sa mission dans le parachèvement de la décolonisation de la dernière colonie en Afrique, à partir d'un «sérieux partenariat UA-ONU». Dans le même contexte, M. Sidati a relevé que la décision africaine «confère davantage de légitimité à la lutte du peuple sahraoui et consolide sa conviction quant à la victoire sur l'Etat d'occupation marocain, en dépit de toutes les manœuvres du Makhzen pour transgresser les résolutions onusiennes», rappelant la protection qu'offre la France au Royaume marocain au sein du Conseil de Sécurité, et qui empêche, a-t-il ajouté, «d'imposer le respect de la légalité internationale». Mettant en garde contre «le danger des plans expansionnistes du régime marocain dans la région», il a affirmé que «la lutte du peuple sahraoui procède d'idéaux communs aux peuples africains, en l'occurrence l'émancipation, le rejet de la logique d'annexion par la force et la main mise sur les territoires d'autrui». «Des actes en violation flagrante de l'Acte constitutif de l'UA et des Chartes et ré-

solutions onusiennes, notamment en ce qui concerne la décolonisation et l'autodétermination des peuples opprimés», a-t-il poursuivi. Pour le représentant du Front Polisario en France, «la balle est désormais dans le camp de l'ONU, appelé à saisir l'opportunité de la disponibilité de l'UA à traiter sérieusement le dossier sahraoui, pour imposer au Maroc de cesser ses manœuvres et de se soumettre aux résolutions onusiennes pertinentes». Soulignant que l'ONU doit prendre en considération la nouvelle donne au Sahara occidental et les batailles en cours le long du mur de sable, suite à la flagrante violation, le 13 novembre dernier, de l'Accord de cessez-le-feu par le Maroc dans la zone tampon d'El Guerguerat, M. Sidati a appelé l'organisation onusienne à «assumer avec fermeté et volonté sa responsabilité vis-à-vis du peuple sahraoui pour la réalisation de la paix et la stabilité dans la région». Pour rappel, le ministre sahraoui des Affaires étrangères, Mohamed Salam Ould Salek, avait affirmé samedi que la décision du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) sur le conflit au Sahara occidental avait «torpillé la stratégie marocaine et anéanti ses

ambitions de mettre en échec le processus onusien de décolonisation du Sahara occidental. M. Ould Salek a rappelé que lors du 14e Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernements pour «Faire taire les armes», l'UA avait décidé d'assumer ses responsabilités, en tant que garant avec l'ONU du Plan de règlement du conflit du Sahara occidental, signé en 1991 entre les deux parties, à savoir le Maroc et la RASD (...) et la reprise de l'initiative après trois décennies d'entraves et d'atermoiements par le Maroc en connivence avec des puissances, à l'origine de l'invasion et de l'agression du peuple sahraoui, et qui continuent à empêcher le parachèvement de sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire». La Commission de l'UA avait rendu publique, jeudi, la décision prise par les chefs d'Etat africains au sujet du Sahara occidental en dépit d'un intense lobbying et d'une féroce campagne médiatique menés par Rabat, visant à faire croire à l'échec de la réunion tenue, le 9 mars, par le Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine, consacrée, en partie, à la question sahraouie.

R. I.

contribution

Guerre de libération nationale Reconnaître le fait colonial afin de dépassionner les relations entre l'Algérie et la France



Professeur des universités, expert international D' Abderrahmane Mebtoul

La plupart des figures du mouvement algérien vont être surveillées de près par les services policiers français, d'autres seront exilées vers d'autres pays comme l'a été l'émir Khaled El Hassani Ben El Hachemi en Egypte puis en Syrie. Nous avons des figures, et sans être exhaustif, comme Messali Hadj, Malek Bennabi, Mohamed Hamouda Bensai, Ben Badis, Mohamed Bachir El Brahimi, Larbi Tebessi, Ferhat Abbas, Omar Ouezggane. La question algérienne est posée, encore qu'existe des divergences d'approche, avec la création d'organisations comme le Parti de la réforme ou Mouvement pour l'égalité, l'Association des oulémas musulmans algériens, association de l'Etoile nord-africaine, le Parti du peuple algérien, les amis du Manifeste des libertés et le Parti communiste algérien. À la suite de la mort d'Abdelhamid Ben Badis en 1940 et à l'emprisonnement de Messali Hadj, en 1948, le Mouvement pour le triomphe des libertés revendique le statut de l'égalité ou de l'indépendance des Algériens. Les arrestations et les interdictions se multiplièrent.

3- De la révolution du 1^{er} novembre 1954. Le CRUA est fondé en mars 1954 et organise la lutte armée. Le parti du Mouvement national algérien est fondé en juillet 1954 par les messalistes. Le Front de libération nationale (FLN) lui succède en octobre 1954 par la branche du CRUA (Comité révolutionnaire d'unité et d'action). Par la suite, existera une divergence entre la tendance de Messali Hadj et celle du FLN, suite à l'échec de la médiation de Ben Boulaid, ce qui entraînera par la suite des luttes fratricides. Le déclenchement de la révolution algérienne a été décidé dans La Casbah d'Alger et à Batna sous la présidence de Mostefa Ben Boulaid dans la réunion des 22 cadres du Comité révolutionnaire d'unité et d'action (CRUA). Il s'agit de Badji Mokhtar, Belouizdad Athmane, Benboulaid Mustapha, Benabdemalek Ramdane, Benaouada Amar, Ben M'idi Larbi, Bentobbal Lakhdar, Bitat Rabah, Bouadjadj Zoubir, Bouali Said, Bouchaib Ahmed, Boudiaf Mohamed, Boussouf Abdelhafid, Derriche Elias Didouche Mourad, Habachi Abdesslam, Lamoudi Abdelkader, Mechat Mohamed, Mellah Rachid, Merzougui Mohamed, Soudani Boudjema, Zighoud Youcef. L'une des décisions stratégiques du groupe est la mise en place d'un découpage territorial du pays en cinq zones coiffées par Mostefa Benboulaid pour la zone 1, Didouche Mourad pour la 2, Krim Belkacem pour la 3, Rabah Bitat pour la 4 et Larbi Ben M'hidi pour la 5, Mohamed Boudiaf assurant la coordination et les relations avec l'extérieur. La déclaration du 1^{er} novembre 1954 est émise à partir de Tunis. Dans la nuit du 1^{er} novembre 1954, la caserne de la ville de Batna est attaquée par les moudjahidines. Et c'est la guerre. Environ 100 000

Le rapport du professeur Benjamin Stora est un pas important franchi ainsi que l'ouverture des archives mais pour clore ce dossier de mémoire, instrumentalisé par ceux qui s'opposent à une coopération saine sans préjugés ni effet de domination entre l'Algérie et la France, la reconnaissance du fait colonial et de ses impacts dont les essais nucléaires qui a largement meurtri la nation algérienne, (bien d'autres pays de l'Afrique) est nécessaire afin de dépassionner les relations entre l'Algérie et la France, et se projeter vers l'avenir, en entreprenant ensemble.

soldats français sont affectés dans les Aurès et plus tard ils seront plus de 400 000 en Algérie. Le massacre de Skikda (ex-Philippeville), la mort d'une centaine de manifestants algériens eut lieu du 20 au 26 du mois d'août 1955. La même année, à l'Assemblée générale de l'ONU, l'inscription de l'affaire algérienne est à l'ordre du jour. Le Congrès de la Soummam organisé par Abane Ramdane, Larbi Ben M'hidi, et Krim Belkacem le 26 août 1956 aux villages Ighbane et Ifri dans la commune d'Ouzellaquen (Kabylie) a été déterminant et a été l'acte fondateur de l'Etat algérien moderne et pilier déterminant pour la réussite de la révolution algérienne. «La primauté du politique sur le militaire» constitua l'un des fondements du Congrès. Après le congrès de la Soummam, l'Algérie a été divisée en six wilayas ou états-majors. Une wilaya est divisée en quatre zones. Chaque zone est divisée en quatre régions. La région est divisée en quatre secteurs. Le Conseil national de la révolution algérienne CNRA désigné par le congrès de la Soummam se composait de 34 membres : 17 titulaires et 17 suppléants.

Pour les titulaires, nous avons Mostefa Ben Boulaid, Youcef Zighoud, Belkacem Krim, Amar Ouamrane, Med Larbi Ben M'hidi- Rabah Bitat, Mohammed Boudiaf, Ramdane Abbane, Ahmed Ben Bella, Mohammed Khider, Hocine Aït Ahmed, Med Lamine Debbaghine, Idir Aïssat, Ferhat Abbas, M'hamed Yazid, Benyoucef Ben Khedda, Taoufik El Madani. Après la condamnation de Larbi Ben M'hidi et le déroulement du Congrès de la Soummam, le FLN intègre les dirigeants du Mouvement national algérien (MNA). Plusieurs partis algériens adhèrent à la cause du FLN. Les Aurès, le Constantinois, l'Ouest de l'Algérie, la Kabylie etc. seront les zones les plus sensibles du point de vue stratégique et logistique. Les deux pays (le Maroc et la Tunisie) sont sous protectorat français mais aideront le FLN. Ils hébergeront les deux armées de l'ALN aux frontières. Cependant l'histoire se précipite. La délégation des principaux dirigeants du FLN Mohamed Khider, Mostefa Lacheraf, Hocine Aït Ahmed, Mohamed Boudiaf, et Ahmed Ben Bella est arrêtée, à la suite du détournement, le 22 octobre 1956 par l'armée française, de leur avion civil. En 1959, Messali Hadj sort de prison, il est assigné à résidence. Durant cette période des sous-officiers et officiers algériens mus par leur nationalisme, désertent, venant grossir les rangs de l'ALN dont certains seront connus au lendemain de l'indépendance politique comme Khaled Nezzar, Larbi Belkheir, Mohamed Touati, Mohamed Lamari, Abbas Gheziel, Abdelmalek Guenezia etc. Les étudiants algériens s'impliquent. Après la création de l'UGEMA, en 1955, par Belaid Abdesslam, Mohamed Seddik Benyahia, Lamine Khène, et Aït Challal, la section locale de Montpellier élit à sa tête Mohamed Khemisti (futur ministre des Affaires étrangères qui fut assassiné durant la période Ben Bella). Des intellectuels français vont aider

le FLN comme Maurice Audin qui fut torturé et tué par les services français. Frantz Fanon s'engage auprès de la résistance algérienne. Albert Camus, natif d'Algérie, fut un défenseur des droits des Algériens, dans les années 1940, avant de refuser de prendre position pour l'indépendance avec cette phrase célèbre prononcée à Stockholm en 1957 : «Si j'avais à choisir entre la justice et ma mère, je choisirais encore ma mère». Dès 1956, Jean Paul Sartre, et la revue «Les Temps modernes» prennent parti contre l'idée d'une Algérie française et soutiennent le désir d'indépendance du peuple algérien. La découverte de pétrole dans le Sud algérien favorise les convoitises et ainsi est annoncé le plan de développement économique et social dit Plan de Constantine visant à la valorisation de l'ensemble des ressources de l'Algérie, mettant en relief les relations financières entre l'Algérie et la métropole (juin 1955) et les perspectives décennales du développement économique de l'Algérie (mars 1958). Ce plan était surtout destiné à l'affaiblissement politique du Front de libération national. Les principaux objectifs fixés par ce plan sont la construction de 200 000 logements, permettant d'héberger un million de personnes ; la redistribution de 250 000 hectares de terres agricoles ; le développement de l'irrigation ; la création de 400 000 emplois industriels ; la scolarisation de tous les enfants en âge d'être scolarisés à l'horizon de 1966 ; l'emploi d'une proportion accrue de Français musulmans d'Algérie dans la fonction publique (10%) ; l'alignement des salaires et revenus sur la métropole ainsi qu'une d'industrialisation s'appuyant à la fois sur des aides directes et indirectes aux entreprises privées investissant en Algérie (exemption de certains impôts, subventions à l'investissement à hauteur de 10%), et la mise en valeur des ressources en hydrocarbures (pétrole et gaz naturel) découvertes dans le Sahara, susceptibles de fournir des ressources d'exportation et une énergie bon marché. Malgré cela, l'indépendance devient irréversible et en 1960 la semaine des barricades à Alger fait 22 morts algériens et des centaines de prisonniers. Lors du discours du 4 juin 1958 à Alger, le général De Gaulle sentait l'indépendance proche par cette fameuse phrase : «Je vous ai compris !». Par la suite, il annonce la tenue du référendum pour l'indépendance de l'Algérie. Suite à cela, naît l'Organisation armée secrète (OAS), également appelée Organisation de l'armée secrète qui était une organisation française politico-militaire clandestine partisane, créée le 11 février 1961 après une rencontre à Madrid entre Jean Jacques Susini et Pierre Lagailarde où elle émerge à Alger le 16 mars 1961 avec le slogan «L'Algérie est française et le restera». Des attentats violents éclatent qui touchent également la métropole. C'est ainsi que l'on assistera à la tentative du putsch des généraux contre le général De Gaulle. En 1960, l'ONU annonce le droit à l'autodétermination du peuple algérien. Le côté

français organise des pourparlers avec le gouvernement provisoire algérien. Plusieurs réunions à l'extérieur du pays vont aboutir aux accords d'Evian. Le 17 octobre 1961, la nuit noire débute à Paris, appelée aussi la bataille de Paris avec le massacre du 17 octobre 1961. Plusieurs Algériens sont tués en métropole lors d'une manifestation du FLN. Il y aura aussi des milliers d'arrestations au sein des Algériens.

Le tournant a été les accords d'Evian qui sont le résultat de négociations entre les représentants de la France et du Front de libération nationale, accords signés le 18 mars 1962 à Evian - les Bains (Haute Savoie France) et se traduisent immédiatement par un cessez le feu applicable sur tout le territoire algérien. Du côté algérien, nous avons la délégation du FLN, Krim Belkacem, Saad Dahlab, Benmostefa Benaouda dit Si-Aamar, Lakhder Bentobal, Taïeb Boulahrouf, Mohamed Seddik Ben Yahia, Seghir Mostefaï, Redha Malek, M'Hamed Yazid, Ahmed Boumendjel et Ahmed Francis. Côté français, il y avait Louis Joxe, Bernard Tricot, Roland Cadet, Yves Roland-Billecart, Claude Chayet, Bruno de Leusse, Vincent Labouret le général Jean Simon, le lieutenant-colonel Hubert de Seguins Pazzis, Robert Buron et Jean de Broglie. Dans la foulée, le CNRA se réunit à Tripoli (Libye) du 27 mai au 5 juin 1962 pour, en principe, entériner les termes des accords d'Evian. L'ordre du jour est rapidement débordé et la conférence adopte, après amendements, un programme de gouvernement préalablement élaboré à Hammamaet - Tunisie. Ce document que l'histoire retient sous le nom de programme ou parfois Charte de Tripoli, caractérisé par bon nombre de dissensions internes au sein de la direction, certains acteurs affirmant qu'il n'a jamais été adopté, établit pourtant le régime socialiste comme modèle de développement et impose le parti unique comme système politique. Lors du référendum d'autodétermination de l'Algérie où les électeurs ont eu à se prononcer par «Oui» ou par «Non» sur la question suivante : «Voulez-vous que l'Algérie devienne un Etat indépendant, coopérant avec la France dans les conditions définies par les déclarations du 19 mars 1962». Le «Oui» l'emporte par 99,72% (5 994 000 sur 6 034 000 votants et 530 000 abstentions). La France reconnaît l'indépendance de l'Algérie le 3 juillet et celle-ci est proclamée le 5 juillet 1962. Rappelons que de septembre 1958 à janvier 1960 Ferhat Abbas a été président du GPRA, Benyoucef Benkhedda d'août 1961 à juillet 1962, Abderrahmane Farès de juillet 1962 à septembre 1962, président de l'exécutif provisoire algérien et à nouveau Ferhat Abbas du 20 septembre au 25 septembre 1962 président de l'Assemblée nationale constituante (ANC).

En conclusion, pour clore cette brève analyse historique certainement imparfaite, comment ne pas souligner avec force, l'importance du devoir de mémoire notamment entre l'Algérie et la France afin de dépasser les faux préjugés, d'établir la vérité afin d'éviter surtout que certains, des deux côtés, de la Méditerranée n'instrumentalisent l'histoire à des fins politiques ce qui permettra une prospérité partagée loin de tout esprit de domination et d'entrevoir l'avenir de l'Algérie dont le destin appartient aux seuls Algériens.

(Suite et fin)
A. M.

INFO EXPRESS

Alger Lancement de la première édition de l'initiative «Un projet, un brevet»

La première édition de l'initiative «Un projet, un brevet» a débuté, lundi à Alger, pour la sélection de 59 projets, dont les porteurs bénéficieront d'accompagnement durant chacune des étapes de création de leur entreprise innovante. «Cette initiative vise à encourager l'esprit de compétition entre les étudiants et à leur garantir un accompagnement dans la mise à profit de leurs potentiel, la valorisation de leurs production scientifique dans l'entrepreneuriat et la création de startups», a précisé le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, qui supervisait le lancement de cette manifestation en présence du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Economie de la connaissance et des Start-up, Yacine El Mahdi Oualid. Il a assuré, dans ce sens, que «l'Etat est déterminé à déployer tous les efforts nécessaires et à mobiliser les moyens disponibles pour la promotion de la culture de l'entrepreneuriat et l'exploitation de toutes les opportunités pour relever les défis économiques et de développement», soulignant l'importance d'associer la famille universitaire, en tant que facteur clé, à la relance de la dynamique économique par le moyen de l'innovation. L'accompagnement de l'étudiant dans l'exploitation de ses compétences scientifiques et la valorisation de ses produits s'inscrivent dans le cadre de la politique des Pouvoirs publics, à leur tête le président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Agence

Tipasa

Nouvelles dispositions au profit des assurés sociaux de la CNAS

L'Agence de la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés informe les citoyens de la wilaya de Tipasa que sur instruction du ministère de tutelle et de la direction générale, il a été décidé d'exempter l'assuré social de la Caisse de présenter plusieurs documents administratifs, conformément aux efforts continus visant à numériser et moderniser les services publics.

Ainsi, il est porté à la connaissance de tous les assurés sociaux que ces nouvelles facilités sont liées aux procédures administratives pour bénéficier des versements, ainsi qu'à la facilitation du processus d'inscription sous le slogan «La Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés garantit l'accompagnement», comme il a été décidé d'exempter l'assuré social de la présentation des documents suivants :

- 1- Dispense des non-salariés de soumettre une copie du registre du commerce.
- 2- Exemption des non-salariés de la présentation de l'acte de naissance de l'assuré social ou des ayants droit ou d'un certificat de non affiliation à la CNAS pour bénéficier de prestations en nature au niveau de la CNAS.
- 3- Exemption des non-salariés de la présentation de l'acte de naissance des ayants droit et/ ou de l'acte de non-affiliation CNAS de l'assuré social ou de ceux ayant droit au bénéfice de l'allocation décès.



- 4- Exemption des assurés sociaux de la Caisse de se rendre dans les centres de surveillance médicale de la Sécurité sociale pour obtenir un avis médical pour des médicaments soumis à des conditions particulières.
- 5- Dispense des non-salariés de présenter l'acte de naissance de l'assuré social et/ou l'attestation de non-affiliation CNAS de l'assuré social et de l'épouse pour bénéficier d'une pension ou d'une allocation de retraite directe.
- 6- Exemption des non-salariés de la présentation d'un acte de naissance de l'assuré social et/ ou d'une attestation de non-affiliation à la CNAS pour ceux ayant droit au bénéfice d'une pension ou d'une allocation de retraite.
- 7 - Dispense des enfants de martyrs et de non-salariés de la présentation de l'attestation de fils

du martyr pour bénéficier d'une pension ou d'une allocation de retraite.

8- Exemption des propriétaires de cliniques privées et de pharmacies qui souhaitent conclure un contrat avec la Caisse nationale de sécurité sociale pour les non-salariés de soumettre un certificat CASNOS de paiement des cotisations et une copie du registre du commerce.

Dans l'optique d'assurer l'amélioration du service public au profit des assurés sociaux et d'assurer une sécurité optimale de leurs préoccupations, et dans le cadre de la stratégie adoptée par le Fonds pour améliorer ses services en modernisant ses modes de gestion conformément à la technologie, la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés a mis en service de nouveaux

services numériques visant à faciliter les procédures d'obtention de performances et à faciliter l'engagement sans avoir à naviguer dans les structures de la Caisse. L'Agence d'Etat de Tipasa rappelle que parmi ces services à distance, qui visent principalement à lutter contre la bureaucratie et à humaniser les relations entre l'assuré social et le Fonds, l'espace «www.damancom.com.dz», qui est considéré comme une plateforme numérique qui fournit les services suivants à l'assuré social :

- Demande d'inscription à distance.
- Autorisation de prise d'abonnement à distance, paiement à distance des abonnements et demande de documentation à distance.

Mohamed El Ouahed

Journée internationale des forêts

Vastes opérations de reboisement dans l'Est du pays

De vastes opérations de reboisement ont été organisées, dimanche, à travers plusieurs wilayas dans l'Est du pays, à l'occasion de la Journée internationale des forêts, célébrée le 21 mars de chaque année.

Dans la wilaya de Constantine, la célébration de cet événement a été marquée par la mise en terre de 2.000 arbustes dans la région de Draâ Enaga, avec la participation des différents corps de sécurité, et 100 autres arbustes dans le périmètre de l'université Salah Bounider (Constantine 3) qui a accueilli une exposition composés de 12 stands dédiés aux produits forestiers. Le Conservateur local des forêts, Moussa Chenafi, a précisé à l'APS qu'il a été procédé dans le cadre de cette opération à la mise en terre d'arbustes des espèces de chêne, de hêtre et de pin d'Alep, soulignant que l'opération vise «le renouvellement et l'intensification du couvert végétal». «Depuis le 25 octobre 2020 jusqu'au 21 mars 2021, plus de 36.000 arbustes de différentes espèces

s'adaptant au climat local ont été plantés», a ajouté le même responsable. Dans la wilaya de Oum El Bouaghi, une campagne de reboisement de 4.000 arbustes a été lancée dans la localité forestière Nif Ennser, dans la commune de Aïn M'lila, à l'initiative de la Conservation locale des forêts. Ont pris part à l'opération, des éléments de l'Armée nationale populaire (ANP) et de la Gendarmerie nationale, en plus de citoyens et divers composants de la société civile.

L'opération s'inscrit dans le cadre du renouvellement du couvert végétal des régions forestières endommagées à travers la wilaya suite aux incendies et les coupes illicites des arbres, a relevé le Conservateur de wilaya des forêts, Athmane Rghioua qui a indiqué que deux catégories d'arbres ont été plantées aujourd'hui, à savoir le cyprès et le pin d'Alep. La surface forestière globale réaménagée depuis octobre 2020 à travers le territoire de la wilaya avoisine à ce jour les 370 ha, selon les précisions fournies par

le même responsable. En marge des festivités de célébration de la Journée internationale des forêts, le chef de l'exécutif local, Zineddine Tibourtine a inspecté le chantier du projet d'aménagement d'un parc d'attraction de statut privé devant être ouvert prochainement à Aïn M'lila.

Dans la wilaya d'Annaba, une vaste campagne de reboisement (3.500 arbustes) a été lancée dans le site forestier de Sidi Nouar, dans la commune Oued El Aneb, en vue de renouveler le couvert forestier de cette région détérioré à cause de son exploitation anarchique, ont indiqué des responsables de la Conservation locale des forêts. La campagne de repeuplement s'inscrit dans le cadre de la concrétisation du programme tracé pour le renouvellement et la valorisation du capital forestier de la wilaya d'Annaba, a-t-on précisé. Le coup d'envoi de cette campagne visant la rénovation du capital forestier dans la localité Sidi Nouar, dans la commune Oued El Aneb, a été donné par

les autorités locales et a connu une large participation des éléments de l'ANP, de la Protection civile et du mouvement associatif. Le programme de reboisement à Annaba, au titre de la campagne 2020-2021, vise la plantation de 120.000 arbustes à travers les différents sites forestiers, à savoir 100.000 arbustes dans les périmètres forestiers et 20.000 arbustes dans les espaces urbains et suburbains, selon les précisions des responsables concernés.

Une pépinière d'arbres forestiers sera créée, par ailleurs, dans la commune Oued El Aneb dans le cadre de la concrétisation de ce programme et la réalisation des objectifs fixés s'agissant, notamment, de la valorisation des périmètres forestiers de la wilaya, a-t-on souligné. Ce projet, financé à hauteur de 10 millions DA sur budget de wilaya, permettra de mettre à la disposition des services concernés les quantités et les espèces d'arbres nécessaires aux opérations de reboisement.

R. R.

Sidi Bel-Abbès (Sidi Djillali)

Les ordures menacent la santé des enfants de l'établissement scolaire Heireche Abdelkader

Tandis que la pandémie de la Covid-19 continue de menacer le monde, il est impératif de redoubler de précaution et de vigilance. L'environnement et l'écosystème deviennent un objectif incontournable à défendre au prix de réformes coûteuses totalement numériques, de façon à déclencher une révolution verte par la neutralisation des émissions de carbone.

Notre société devient fragile et vulnérable, à cause de la persistance d'un régime alimentaire déséquilibré pour des raisons de financement et de production, les autorités locales manquent affreusement de stratégie d'équilibre.

Le cauchemar des ordures

Le citoyen a appris, malgré lui, à concevoir la présence des ordures dans certains endroits des différentes cités de la ville, mais les voir entassées devant un établissement scolaire, à la vue des enfants, à qui on inculque la propreté et son impact sur la santé en générale, cela devient un véritable cauchemar. Ce qui est fracassant, le fait d'entendre depuis plusieurs années les officiels parler de projets de tri sélectif.

La société a vraiment cru à un demain meilleur en matière de gestion des déchets. Des campagnes de volontariats ont même été organisées dans un but de montrer une entière disposition à accompagner ce grand projet de rêve.

Sauf que l'assiduité, l'absence de volonté, le manque de stratégie, de



clairvoyance, conjugués à l'indifférence et l'incompétence ont dramatiquement tout fait échouer. Le recours à cette routine de ramassage quotidien devient affreusement une solution finale qui n'a d'issue que ce

refrain ludique qui symbolise un jeu sans fin «tu jettes, je ramasse». Ces ordures sont juste éloignées de la vue, dans des décharges publiques pour revenir en fumée après y être brûlées. Comme ça, si le citoyen est épargné par les ordures et leurs méfaits sur la santé, la fumée ne manquera pas de l'atteindre par l'effet du vent.

Juste un mur

Entre les classes, le terrain de jeu où les enfants s'adonnent à des disciplines sportives et les ordures, il n'y a qu'un mur.

L'odeur infecte est sentie jusqu'aux classes qui devront garder les fenêtres fermées pendant toutes les saisons, nous affirme-t-on. Les enfants devront passer du côté de ces ordures pour aller rejoindre l'établissement.

Des ordures plus dangereuses que jamais, sachant que des bavettes servant à se protéger du Covid-19 sont jetées, des piqûres jetables qui ont servi à de multiples usages médicaux, des restes d'aliments qui sortent des sachets éventrés par des animaux, et qui collent, donnant un climat favorable aux insectes. Et quand un indélicat ajoute son génie pour brûler ce tas de mélange, le CEM est totalement envahi par la fumée.

Une asphyxie qui n'épargne ni l'établissement, ni les cités adjacentes Annasr et El Fourssen à Sidi Djillali.

Aucune oreille attentive

Plusieurs lettres ont été écrites aux différentes autorités compétentes. La wilaya, la daïra, l'APC, la direction de l'environnement, mais aucune suite n'a été donnée. La santé des enfants est devenue le cadet des soucis. Il est manifestement rappelé que devant cette situation, l'enfant est exposé à un danger de santé physique, morale et sociétale.

Ces images de grande désolation auront, entre autres, un impact néfaste sur son comportement et son éducation. Il est souhaitable, notamment par le personnel de l'établissement, de trouver un autre endroit où jeter leurs ordures, loin de la vue des enfants.

Djillali Toumi

Des ordures plus dangereuses que jamais, sachant que les bavettes servant à se protéger du Covid-19 sont jetées, des piqûres jetables qui ont servi à de multiples usages médicaux, des restes d'aliments qui sortent des sachets éventrés par des animaux et qui collent, donnant un climat favorable aux insectes. Et quand un indélicat ajoute son génie pour brûler ce tas de mélange, le CEM est totalement envahi par la fumée. Une asphyxie qui n'épargne ni l'établissement ni les cités adjacentes Annasr et El Fourssen, à Sidi Djillali.

Programme



12.00 Les douze coups de midi
13.00 Journal
13.55 L'île aux secrets
15.45 Coup de foudre sur commande
17.00 Météo
17.10 Quatre mariages pour une lune de miel
18.15 Les plus belles vacances
19.00 Journal
19.20 Demain nous appartient
20.35 France / Ukraine
20.55 Plateau après-match
22.50 Esprits criminels
23.35 Esprits criminels



12.00 Tout le monde veut prendre sa place
13.45 La p'tite librairie
15.05 Je t'aime, etc.
16.15 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
19.20 N'oubliez pas les paroles
20.00 Journal
20.40 Basique, l'essentiel de la musique
20.45 Un si grand soleil
21.05 Disparition inquiétante
22.40 6 à la maison



10.50 Desperate Housewives
10.55 Desperate Housewives
11.45 Desperate Housewives
12.00 Le journal
13.30 En famille
14.00 Notre histoire d'amour
16.00 Incroyables transformations
17.25 Météo
18.45 Le journal
20.30 Scènes de ménages
21.05 Top Chef
23.20 Top chef : les grands duels



06.30 Boule et Bill
06.42 Boule et Bill
07.09 Ludo
07.00 Garfield & Cie
08.05 Boule et Bill
08.30 Boule et Bill
09.20 Les as de la jungle à la rescousse
10.50 Ensemble c'est mieux !
11.20 La nouvelle édition
11.25 Météo
11.55 Journal
12.45 Météo
12.50 Rex

13.55 Rex
14.25 Rex
16.15 Des chiffres et des lettres
16.50 La p'tite librairie
17.10 Questions pour un champion
19.20 Laisser entrer la nature
20.00 Vu
20.20 Plus belle la vie
20.45 Tout le sport
21.05 Des racines et des ailes
23.10 Réseau d'enquêtes
23.05 Famille je vous chante



19.37 Hep taxi ! Express
19.45 Tout le monde veut prendre sa place
21.01 Bulle
21.54 Bulle
22.50 Le journal
23.21 Tandem



15.00 Un dîner presque parfait
16.55 Un dîner presque parfait
18.50 Les Marseillais à Dubaï
19.50 Les Marseillais à Dubaï
21.00 Météo
21.05 Minute par minute
23.00 Enquête sur le mystère Didier Raoult



15.59 Judy
17.56 L'info du vrai, le mag
18.33 L'info du vrai
20.10 L'info du vrai, le mag
20.41 Broute
20.44 La boîte à questions
20.54 Césarissime
21.07 Lancements Soirées César 2021
21.09 Tout simplement noir
22.36 La bonne épouse



19.18 Thalasso
20.15 Hollywood Live
20.50 Le Chardonneret
23.15 Greta



19.20 5 minutes de mode by Loïc Prigent
19.25 Quotidien, première partie
20.10 Quotidien
21.10 1 minute de mode by Loïc Prigent
21.15 90' Enquêtes
22.35 90' Enquêtes



09.00 Les contes des 1001 darkas
13.50 Maigret
19.43 TPMP : première partie
20.42 Touche pas à mon poste !
21.57 Balance ton post ! L'after
22.57 Balance ton post ! L'after
23.35 Balance ton post ! L'after



20.00 Les as de la jungle à la rescousse
20.10 Une saison au zoo
20.40 Une saison au zoo
21.40 La p'tite librairie
21.05 Les hors-la-loi de la nature
22.35 Les hors-la-loi de la nature



18.59 Rock'n'rolla
19.03 Une intime conviction
20.22 Toyland
20.50 Braquage à Monte-Carlo
22.27 Good Kill



13.40 Le magazine de la santé
14.35 Drôles de villes pour une rencontre
15.10 Le Costa Rica, côté sauvage
17.45 C dans l'air



19.00 C à vous
19.45 Arte Journal
20.52 Tu mourras moins bête
20.55 La part des anges
22.35 Soigner à tout prix



14.45 Cyclisme : Nokere Koerse
14.45 Cyclisme : Nokere Koerse
17.30 Cyclisme : Nokere Koerse
19.00 Ski alpin : Coupe du monde
20.00 Coupe du monde
21.00 Cyclisme : Nokere Koerse
22.30 Tennis : Tournoi ATP de Dubaï
23.30 Coupe du monde

Sélection



Ciné Frisson - 22.27 Good Kill

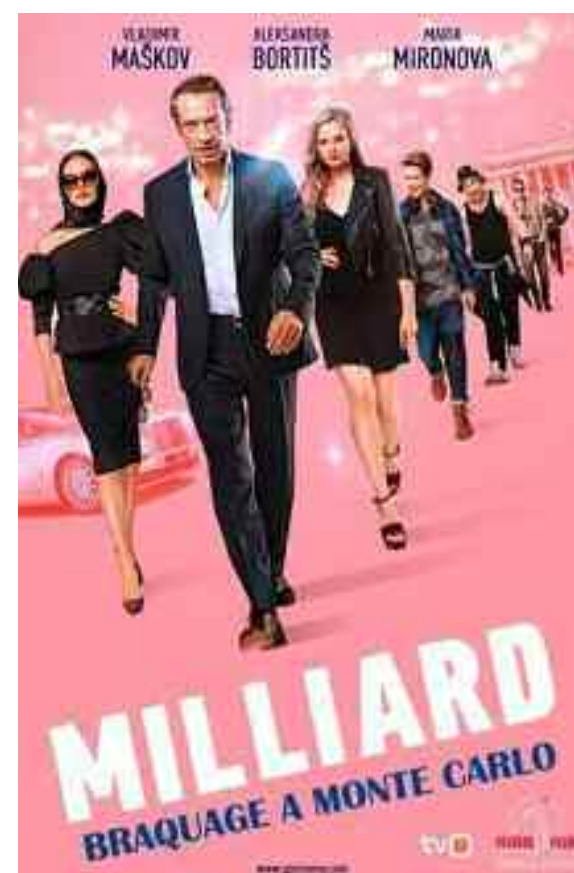
Thriller de Andrew Niccol

→ Le major Egan, pilote de l'US Air Force, n'a jamais tué autant d'ennemis que depuis qu'il est cloué au sol. Affecté dans une unité de pilotage de drones, il fait la guerre à l'autre bout du monde depuis une base de... Las Vegas.

Ciné Frisson - 20.50 Braquage à Monte-Carlo

Film d'action de Roman Prygunov

→ Matvey Levin, un riche banquier russe, refuse catégoriquement de partager son immense fortune avec ses enfants illégitimes. Lorsqu'il rencontre des difficultés financières importantes, seule sa nombreuse progéniture peut lui venir en aide. C'est alors qu'un projet germe dans son esprit : le cambriolage de sa propre banque, à Monte-Carlo. Mais pour y parvenir, il doit regagner la confiance de ses enfants...



Ciné Premier - 20.50 Le Chardonneret

Drame de John Crowley

→ Un jeune homme traumatisé tente de se reconstruire après la mort de sa mère, tuée quatorze ans plus tôt lors d'une explosion dans un musée.

PRIX ORANGE DU LIVRE EN AFRIQUE

«LES PEUPLES DU CIEL» DE GASMIA FINALISTE

Le roman «Les peuples du ciel» de l'écrivain et journaliste algérien Ahmed Gasmia a été sélectionné parmi les six finalistes du Prix Orange du livre en Afrique pour son édition 2021, annoncent les organisateurs. Publié à la fin de l'année 2019 aux éditions Frantz-Fanon, «Les peuples du ciel» est le troisième ouvrage de Ahmed Gasmia, auteur de roman fantastique et d'aventures qui a signé «Complot» en 2007 et «Promesse de bandit» en 2018.

«Les peuples du ciel» figure sur la liste des finalistes avec «Le secret des barcides» de Sami Mokkadem (Tunisie), «L'écume du temps» de Ibrahima Hane (Sénégal), «Carrefour des veuves» de Monique Ilboud (Congo), «Misère» de Davina Ittoo (Maurice), et «Pourvu qu'il soit de bonne humeur» de Loubna Serraj (Maroc).

Ces romans sont soumis à un jury présidé par l'écrivaine ivoirienne Véronique Tadjou et composé de personnalités du monde littéraire dont l'écrivain et journaliste algérien Yahia Belaskri.

«Les peuples du ciel» se déroule au 24^e siècle sur une planète gérée par une entreprise terrienne où des expériences illégales sur des enfants provoquent une anomalie génétique qui accélère le vieillissement. Ces enfants qui atteignent l'âge adulte en quelques mois, donnent naissance à deux communautés rivales qui vont inventer leurs langues et leurs croyances et se faire la guerre au nom de ces religions. Initié par la Fondation Orange en 2019, ce prix récompense les romans ou recueils de nouvelles écrits en Français par un auteur africain et publié par un éditeur du continent.

Les trois lauréats du Prix Orange du livre en Afrique 2021 recevront leurs distinctions à Tunis en juin prochain.

R. C.

Poésie

Un genre littéraire d'origine lointaine

On ne fait pas de la poésie pour le plaisir d'écrire en langage esthétique. Beaucoup de spécialistes du domaine composent des vers pour de noble idéaux : aider autrui à s'éveiller à la beauté du monde qui l'entoure, susciter de beaux sentiments humains dans un univers où la tendance est à l'indifférence à tout.

On parle de moins en moins de poésie. Dommage ! Etant donné son impact sur l'état d'esprit, particulièrement des jeunes qui en ont le plus besoin pour mûrir, comprendre les autres dans leurs comportements singuliers, se forger une personnalité, être sur la voie de la sagesse. L'une des vocations de l'enseignement, c'est d'éveiller les consciences, motiver, entraîner à l'émulation, créer les conditions qui permettent aux enfants d'apprendre par des méthodes actives et vivantes inspirées des dernières découvertes dans un domaine en pleine expansion et sur la voie du perfectionnisme : la psychopédagogie. Ne dit-on pas d'ailleurs qu'enseigner, c'est apprendre à apprendre.

Une poésie destinée prioritairement aux enfants

Les poèmes à vocation didactique servent de supports pédagogiques les plus efficaces. Jadis, du temps où l'enfant était un objet de préoccupation de tout le monde : la famille, la société, l'école, on cherchait à la préparer du mieux qu'on pouvait à la vie de famille ou de chef de famille responsable. On lui faisait aimer ses parents, ses semblables, son pays, le travail, bref, toutes les valeurs sans lesquelles il n'y a point de progrès ni de morale sociale et professionnelle. Et pour créer chez les petits l'envie de s'instruire, on cherchait à leur faciliter l'accès aux notions abstraites en les concrétisant par des textes poétiques à caractère didactique. Il s'agit des notions d'union pour des idéaux communs, de solidarité, de travail sérieux et fait proprement et portant une signature personnelle.

FNTF

«Khatini», Grand prix de la 14^e édition

La pièce de théâtre «Khatini» du théâtre régional de Mostaganem a remporté le Grand prix du Festival national du théâtre professionnel (FNTF) et celui de la meilleure scénographie de cette 14^e édition qui a pris fin dimanche au Théâtre national Mahieddine Bachtarzi (TNA). Le spectacle «Khatini», mis en scène par Ahmed Rezzak qui en a assuré également la scénographie, est un vaudeville qui plaide pour la jeunesse et dénonce les sociétés archaïques.

Le Prix du Jury a été attribué à la pièce de théâtre «Nestenaw Fel Hayt» (nous attendons le mur), produite par l'association culturelle «Numidia» de Bordj Bou-Arredj et mise en scène par Halim Zeddou sur un travail de sa plume tiré des



textes «En attendant Godot» de Samuel Beckett et «Fendo et Lis» de Fernando Arrabal.

Le Prix de la meilleure interprétation masculine est revenu à Boudjedjar Boutchiche pour son rôle dans la pièce «Khatini» du TR de Mostaganem, alors que celui de la meilleure interprétation féminine est revenu à Nejla Tarli pour son rôle dans «Aramil» du TR de Constantine. La pièce de théâtre «Sekkoura», produite par le TR de Souk Ahras et mise en scène par Ali Djebbara, a décroché le Prix de la meilleure mise en scène et celui de la meilleure création musicale de Mohamed Zami, alors que le Prix du meilleur texte est revenu à Mahi Benamara dans «Es'Sefqa» produite

est conçue pour aider chaque jeune, déboussolé à être convaincu que tout dans ce monde doit s'obtenir au mérite après que l'on a donné le meilleur de soi-même pour réussir honnêtement. Nos anciens, maintenant disparus, nous ont laissés des pensées par poèmes interposés et qu'on ne s'est jamais donné la peine de repenser pour mieux comprendre le monde qu'on nous entoure, le sens du mérite. M'hamed Issiakhem disait à juste titre que les jeunes de chez nous aiment la fleur sans l'avoir plantée. C'est comme cet instituteur de la bonne école qui avait lancé cette citation qu'on avait pris soin de saisir au vol : «Un peuple qui ne s'instruit pas prédite et meurt».

est conçue pour aider chaque jeune, déboussolé à être convaincu que tout dans ce monde doit s'obtenir au mérite après que l'on a donné le meilleur de soi-même pour réussir honnêtement.

Nos anciens, maintenant disparus, nous ont laissés des pensées par poèmes interposés et qu'on ne s'est jamais donné la peine de repenser pour mieux comprendre le monde qu'on nous entoure, le sens du mérite. M'hamed Issiakhem disait à juste titre que les jeunes de chez nous aiment la fleur sans l'avoir plantée. C'est comme cet instituteur de la bonne école qui avait lancé cette citation qu'on avait pris soin de saisir au vol : «Un peuple qui ne s'instruit pas prédite et meurt».

Des poèmes didactiques comme supports didactiques

Ils ont pour but d'apporter des connaissances et de manière continue. Les textes poétiques ont été composés dans un style simple pour les rendre accessibles aux enfants. Ils leur étaient destinés et les maîtres d'école les donnaient à apprendre pour leur multiple vocation. «Un singe» nous a été rapporté par un ancien de la bonne école qui dit en avoir été marqué pour sa forme et son contenu. C'est un

poème donné à apprendre par cœur parce qu'il met en garde les enfants sur l'importance qu'ils ont de respecter le cultivateur, le boulanger, le maçon, tous ceux qui, chaque jour, lui apportent le nécessaire pour vivre. «Le cultivateur m'a dit en songe : «Laboure toi-même la terre qui te nourrit», le boulanger m'a dit : «Fais toi-même ton pain», puis le maçon, l'épicier, le boucher qui avaient décidé d'arrêter de travailler, se sont adressés aux gens du village pour leur annoncer leur serment.

L'enfant avait eu peur en se réveillant mais tout à tout voit par la fenêtre chaque travailleur en activité. C'était le bonheur. Et extraordinairement, tout ce qui a été appris dans l'enfance marque à vie. «Je me souviens bien de cette chanson, Le soc d'une charrue», dit le personnage qui dit «je» dans la chanson ? Il s'agit d'une charrue qui chaque jour va dans les champs et en revient brillant.

«Où as-tu cet éclat», lui dit un autre soc rouillé pour n'avoir jamais travaillé. «En travaillant, en creusant des sillons chaque jour», lui répond l'autre. Réponse du soc à donner à méditer aux enfants pour leur faire comprendre ce qui signifie le mot «éclat».

Abed Boumediene

Bourahla et au chanteur algérien d'expression kabyle «El Hasnaoui Amechtouh» (Le petit El Hasnaoui), Madjid Ait Ramdane de son vrai nom, appuyés par de courts documentaires sur leurs parcours respectifs.

Le public présent a pu également assisté, 35 mn durant, avant la remise des prix, à un extrait d'une comédie musicale au titre, «Le cadavre», du TR de Constantine, mise en scène par El Hadi Guerra et interprétée par Hala Abdi et Bilal Boubert qui en a également assuré la conception chorégraphique, un spectacle de danse contemporaine qui raconte les rêves des jeunes de devenir des stars.

R. C.

sport

EN
DEUX MOTS

Bennacer : «Je ne suis pas encore à 100%»

Le milieu international algérien de l'AC Milan Ismaël Bennacer, de retour à la compétition dimanche, a estimé qu'il n'était «pas encore à 100%» de ses moyens. «Je suis très content, Je ne suis pas encore à 100%, je manque un peu de rythme, mais maintenant je vais bien. Je suis heureux de pouvoir aider l'équipe maintenant», a-t-il indiqué à l'issue de la victoire décrochée en déplacement face à la Fiorentina (3-2), dans le cadre de la 28^e journée du championnat. Bennacer a fait son retour à la compétition face à «la Viola», en faisant son apparition en cours de jeu en seconde période (58'), en remplacement de Sandro Tonali. A propos de cette victoire qui permet à Milan de consolider sa deuxième place au classement de la Serie A, Bennacer a ajouté : «Nous avons besoin d'une victoire comme celle-ci. Il reste encore dix matches, dix batailles, dix finales. Maintenant je pense à l'équipe nationale et nous serons de retour fin prêts».

LA NR
LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. **Membres fondateurs :** Gérant, directeur de la publication : **Abdelwahab Djakoune**. Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki** Directeur commercial : **Ouahid Kouba**. Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPRAL**. Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**. Diffusion centre : **SEDICOM**. Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud : **Trag diffusion** Publicité : *La Nouvelle République*, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19. Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

Zambie-Algérie Les joueurs veulent terminer en beauté

Le match face à la Zambie sera difficile, même si nous sommes qualifiés, les Zambiens doivent s'imposer pour rester en course. Sur le plan personnel, je suis là pour donner le maximum, peu importe mon temps de jeu. Tous les joueurs espèrent jouer, mais le dernier mot revient au coach». Le nouveau venu en Equipe nationale Naoufel Khacéf (Tondela, Portugal), «c'est un grand honneur d'être convoqué en sélection seniors, après mon passage par les petites catégories. Maintenant, je vais continuer à travailler très dur pour gagner ma place en sélection. J'ai été très bien accueilli par les champions d'Afrique et mon intégration se passe très bien. Si le staff technique décide de m'incorporer lors des deux prochaines rencontres, je ferai le maximum pour aider l'équipe

A la veille du départ pour Lusaka, pour y affronter la Zambie pour le compte de la 5^e journée des éliminatoires de la CAN-2021, décalée à 2022, au Cameroun, des joueurs de la sélection algérienne de football se sont présentés en zone mixte pour répondre aux questions des journalistes au Centre technique national de Sidi Moussa. Pour Rachid Ghezal (Besiktas, Turquie) qui enregistre son retour en sélection : «Je suis très heureux et très fier de retrouver l'équipe nationale après deux ans. Je suis également content de retrouver le groupe dans une ambiance de fraternité et de solidarité».

nationale et gagner ma place dans le onze». Idem pour Ahmed Touba (RKC Waalwijk, Pays-Bas) qui vient de connaître sa première sélection, il en est tout fier «le fait d'être enfin convoqué en sélection nationale est une grande fierté. Cette convocation en équipe première est la récompense de la belle saison que je réalise avec mon club. Maintenant, je suis prêt physiquement et mentalement pour relever le

défi, si le coach fait appel à moi lors des deux prochaines rencontres».

Enfin, Ramiz Zerrouki (Twente, Pays-Bas) affirme, «je suis très heureux de cette première sélection avec l'équipe d'Algérie, je vais continuer à travailler très dur pour gagner ma place et réaliser mon rêve de jouer la Coupe du monde avec l'Algérie. Concernant mon intégration avec le groupe, les joueurs m'ont très

bien accueilli, maintenant c'est à moi de montrer mes qualités au coach pour gagner ma place».

Adam Zorgane en renfort

Par ailleurs, le sélectionneur de l'équipe Djamel Belmadi, a fait appel au milieu de terrain de Paradou AC Adam Zorgane, en prévision de ses deux rencontres des qualifications de la CAN-2021, décalée à 2022, face à la Zambie le 25 mars à Lusaka et le 29 mars à Blida face au Botswana, a indiqué lundi la Fédération algérienne de football. Avec la convocation de Zorgane, la liste de Belmadi compte désormais 29 joueurs. La veille, le coach national avait fait appel à 28 joueurs, dont trois nouveaux, en vue des deux derniers matchs des qualifications de la CAN 2021.

R. S.

Equipe nationale Mandi, Bennacer et Feghouli indisponibles face à la Zambie

Les trois internationaux algériens : Aissa Mandi (Bétis Séville/Espagne), Ismaël Bennacer (AC Milan/Italie), et Sofiane Feghouli (Galatasaray/Turquie), seront indisponibles pour le match en déplacement jeudi à Lusaka face à la Zambie, dans le cadre des qualifications de la CAN-2021, décalée à 2022, a appris l'APS lundi auprès de la Fédération algérienne de football. Ces joueurs, en plus des deux élé-

ments évoluant en Premier League anglaise, Riyad Mahrez et Saïd Benrahma, sont attendus vendredi à Alger, en vue du match face à Botswana, prévu lundi 29 mars à Blida, en clôture des qualifications de la CAN-2021. En revanche, les joueurs évoluant en Arabie saoudite : Rais M'bolhi (Al-Ettifaq), Azzedine Doukha (Al-Raed), Mehdi Tahrat (Abha Club), Hilal Soudani (Al-Fath FC), ainsi que le sociétaire d'Al-Nasr (Emi-

rats arabes unis) Mehdi Abeid rejoindront le groupe directement à Lusaka.

«Une partie du groupe est arrivée cet après-midi, on va faire une séance d'entraînement lundi, avant notre départ mardi pour la Zambie. Il y a une partie de joueurs qui vont arriver vendredi 26 à Alger, à notre retour de Lusaka», a déclaré le coach national Djamel Belmadi lundi lors d'une zone mixte organisée avec la presse. Le sélectionneur national Djamel Belmadi a appelé lundi en renfort le milieu de terrain du Paradou AC (Ligue 1/Algérie) Adam Zorgane. Pour rappel, trois nouveaux joueurs ont été convoqués pour la première fois chez l e s

«Verts», il s'agit des deux défenseurs Ahmed Touba (RKC Waalwijk/ Belgique) et Naoufel Khacéf (Tondela/Portugal), ainsi que le milieu de terrain Ramiz Zerrouki (Twente/Pays-Bas). A noter le retour de plusieurs joueurs tels que Hilal Soudani (Al-Fath FC/Arabie Saoudite), Youcef Belaïli (Qatar SC/Qatar), Rachid Ghezal (Besiktas/Turquie), ou encore Mehdi Zeffane (Krylia Sovetov/Russie).

Le défenseur Ramy Bensebaini suspendu pour le match contre la Zambie a rejoint le groupe ce lundi, mais n'effectuera pas le déplacement de Lusaka avec le groupe mardi à 10h à bord d'un vol spécial.

CR Belouizdad

Confiance renouvelée à l'entraîneur Dumas

La direction du CR Belouizdad a décidé de renouveler sa confiance à l'entraîneur français Franck Dumas, au lendemain de la première défaite concédée en championnat cette saison, en déplacement face à l'US Biskra (1-0), à l'occasion de la 19^e et dernière journée de la phase aller de la Ligue 1 de football. Arrivé sur le banc du Chabab en janvier 2020, Franck Dumas (53 ans) va assurer la séance d'entraînement prévue lundi, en vue du match de mercredi sur le terrain de l'ASO Chlef (15h), en mise à jour de la 12^e journée du championnat.

Rien ne va plus chez le champion d'Algérie sortant, qui a aligné dimanche face à l'USB un neuvième match sans victoire, toutes compétitions confondues. Avec six matches en retard à disputer, le CRB pointe à la 11^e place au classement, à onze longueurs des co-leaders l'ES Sétif et le MC Oran.

Par ailleurs, la direction du club a condamné lundi, via un communiqué signé par le président du club Charaf-Eddine Amara, le comportement «inadmissible» de certains supporters, qui n'ont pas hésité à insulter les joueurs dimanche soir, à leur arrivée à l'aéroport d'Alger, en provenance de Biskra. «Il est inadmissible que des excités, dont nous ne voulons pas comme supporters, car ils en sont le contraire, s'en prennent à nos joueurs, et notre direction sportive, comme ce

fut le cas hier soir. A leur arrivée à l'aéroport d'Alger, ceux-ci ont été pris à parti, insultés, certains menacés dans leur intégrité physique. Je le dis sans ambages, je le proclame : cela est inadmissible, cela est impardonnable. Personne ne peut s'ériger en redresseur de torts chez nous. Personne, ne peut remettre en question nos choix sportifs, notre stratégie».

Régissant aux derniers mauvais résultats concédés par l'équipe, Charef-Eddine Amara a souligné que «malgré les alertes récentes, personnes ne peut affirmer sérieusement que nous avons perdu nos ambitions. Elles demeurent intactes (...) Le champion d'Algérie, le CRB que l'on sache, est encore en course dans toutes les compétitions ouvertes, championnat national, Coupe de la Ligue, et Ligue des champions».

Avant de conclure : «Je comprends enfin que les performances réalisées depuis plus de deux ans maintenant ont nourri un rêve encore plus exaltant, celui de l'excellence. Mais ceci ne s'atteint que si nous nous faisons mutuellement confiance et assurons le calme et la sérénité à l'équipe. Cela n'exclue évidemment pas un aménagement éventuel de notre schéma d'organisation sans que la confiance que j'accorde à mes principaux collaborateurs n'en soit affectée en aucune façon».

ASM Oran

La piste de l'entraîneur Hadj Merine toujours d'actualité

La direction de l'ASM Oran, qui souhaitait engager l'entraîneur Hadj Merine depuis déjà quelque temps, est revenu à la charge après le départ de ce dernier du CR Témouchent en début de semaine, a-t-on appris lundi du club oranais pensionnaire de la Ligue deux de football.

Les dirigeants de l'ASMO devraient entamer les négociations avec Hadj Merine la semaine prochaine, pour éventuellement le désigner à tête de la barre technique de leur équipe en remplacement de Kamel Mouassa, qui a quitté le club après seulement trois journées de championnat, a-t-on ajouté la même source.

Hadj Merine a vu son aventure avec le CRT, nouveau promu en Ligue deux, prendre prématurément fin après la deuxième défaite concédée à domicile face à l'ASMO (2-1), samedi passé pour le compte de la 7^e journée de la Ligue deux (Gr. Ouest), rappelle-t-on. Cette victoire des Oranais leur a permis de se maintenir à la

deuxième position derrière le leader MCB Oued Sly, leur prochain adversaire, lors du choc de la huitième journée jeudi au stade Habib-Bouakeul à Oran.

Par ailleurs, la même source a assuré que la direction de l'ASMO fait de son mieux pour honorer ses engagements financiers envers ses joueurs «afin de les garder motivés pour la suite du parcours».

A cet effet, le président du club sportif amateur, Merouane Beghor, parvient à s'acquitter régulièrement des primes des matches de ses protégés, tout en leur accordant un mois de salaire jusque-là, a souligné la même source.

L'ASMO, qui ambitionne de retrouver l'élite à l'issue de cet exercice, devra d'abord terminer première de son groupe puis disputer un mini-championnat avec les leaders des deux autres poules (Ouest et Centre) avec comme enjeu les deux billets donnant accès à l'élite.

en direct

Bennacer

«Je ne suis pas encore à 100%»

le match à suivre

Zambie-Algérie

Les joueurs veulent terminer en beauté

football

Equipe nationale

Mandi, Bennacer et Feghouli indisponibles face à la Zambie

Eliminatoires de la CAN-2021 La sélection tchadienne tire le frein à main et éteint ses feux

→ **A 48 heures seulement du match Tchad-Namibie qui devait avoir lieu mercredi à N'Djamena, voilà que les Tchadiens apprennent, via un communiqué, qu'ils ne feront pas la route dans le cadre des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations.**

Assommés par cette décision, signée par la CAF, ils se sont vite rendus compte que cela ne pouvait être que la conséquence regrettable de la suspension de leur Fédération par leur ministre de la Jeunesse et des sports. Les observateurs se sont vite penchés sur cette délicate décision sans avoir pris la précaution de consulter les règlements de la FIFA. Ceci n'aurait certainement pas échappé au ministre tchadien, auteur de cette décision de ne pas avoir pris le temps de consulter ce que prévoient les textes en cas d'interférence dans le fonctionnement de la Fédération de football.

«Cette décision n'a pas d'énormes conséquences pour les Sao, déjà éliminés, mais qui n'affronteront donc pas la Namibie et le Mali lors des deux dernières journées des qualifications». En revanche, cela a un impact pour la Guinée et la Namibie, qui sont à la lutte pour accompagner le Mali, déjà qualifié en phase finale. En effet, d'après l'article 61 du règlement de la CAN, «si une équipe se retire après avoir participé à l'ensemble de la première moitié des matches de groupes, les matches restants à jouer dans ledit groupe sont perdus par pénalité trois buts à zéro». La réaction de la presse tchadienne ne s'est pas faite attendre. Les Sao ne jouent



■ Le Tchad était déjà éliminé.

(Photo > D.R.)

ront pas les deux derniers matches restants dans le cadre des éliminatoires de la CAN-2021. «Et ce, pour deux motifs que la Confédération africaine de football a évoqué pour justifier sa décision. Le premier repose sur les dispositions des articles 61 et 64 du règlement de la compétition. L'article 61 indique que : «Si une équipe se retire après le début des matches de groupe sans avoir joué la moitié des matches de groupe, l'ensemble des résultats des rencontres auxquelles cette équipe a participé est

annulé. Autrement, si une équipe se retire après avoir participé à l'ensemble des matches de la première moitié des matches de groupe, les matches restants à jouer dans ledit groupe sont perdus par pénalité trois buts à zéro». L'article 64 dispose en outre que : «Si pour n'importe quelle raison, une équipe se retire de la compétition ou ne se présente pas à un match, hormis les cas de force majeure admis par la Commission d'organisation ou refuse de jouer ou quitte le terrain avant la fin réglemen-

taire du match sans l'autorisation de l'arbitre, elle sera considérée perdante et sera définitivement éliminée de la compétition en cours». Des questions qui trouvent place sur des terrains où la communication est souvent absente.

H. Hichem

A voir

■ TFI : France - Ukraine à 20h35

■ RMC Sport 2 : Arts martiaux, Israel Adesanya - Yoel Romero à 21h

La Der

Belmadi a-t-il tous les droits ?

Les événements se précipitent au sein de la Fédération algérienne de football. Nous pensons que cela allait se limiter à cette histoire d'assemblée extraordinaire ou élective, cette relation tendue entre la FAF et le MJS, mais il y a plus. Déjà, il y a cette annulation surprise de la conférence de presse que devait animer le sélectionneur national Djamel Belmadi dimanche au Centre technique national de Sidi Moussa. Une annulation de dernière minute qui n'est pas expliquée, à ce jour, et qui engendre des réactions multiples face à une absence d'explication de nos amis du service médias de la FAF. Belmadi a-t-il réellement décidé seul ou a-t-il reçu un ordre, ou alors a-t-il eu peur d'être gêné par des questions re-

latives à la «guéguerre» entre son patron et Khaldi ? Ceux qui connaissent Belmadi savent que personne ne peut lui imposer quoi que ce soit. C'est dire que s'il ne voulait pas «voir» les journalistes, il n'aurait pas programmé cette rencontre. Seulement, un incident a survécu lundi à l'occasion de la zone mixte programmée au CTN, et qui a vu le sélectionneur la quitter après qu'un journaliste ait franchi la barrière. Il n'en fallait, apparemment, pas beaucoup à Belmadi pour fausser compagnie aux médias. Attendait-il une aubaine pour filer et éviter ainsi les questions qui gênent, lui qui d'habitude ne se gêne pas pour esquiver certaines questions ? A-t-il, à ce point, une phobie envers les journalistes pour leur manquer de respect à

ce point ? Car en quittant la zone mixte sans la moindre explication et laissant les représentants des médias perplexes, ce sont les supporters, et donc des Algériens qui sont lésés, et non les journalistes. C'est au peuple algérien que l'on manque de respect en se comportant de la sorte. Sinon, à moins qu'il n'y ait eu autre chose, il fallait expliquer ce brutal arrêt de la part de l'employé de la Fédération algérienne de football. Car en tant que tel, il doit rendre des comptes, il est tenu de communiquer, seulement communiquer pour éclairer la lanterne des Algériens qui ont mis ce sélectionneur sur un piédestal il n'y a pas si longtemps, c'est la moindre des choses...

Sofiane G.